



L'adieu à Nadine



Le Conseil départemental veut favoriser la pratique du sport pour la santé

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2680 - Édition du 3 Juillet 2023



Front de mer de Bandrélé: bien plus qu'un simple aménagement

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE



OU RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ENVIRONNEMENT : Bandrélé et son charme balnéaire re-dévoilé

C'est en toute fin d'après-midi, ce vendredi 30 juin, que la municipalité du territoire sud inaugure de manière à la fois festive et protocolaire, le 1er pan de son projet global de réaménagement de son littoral.

Soleil couchant mettant en douce lumière la dense et basse canopée de cette forêt de mangroves réhabilitée, donnant accès naturellement labyrinthique et sécurisé au lagon, en cette partie de la baie de Bandrélé. La palette de notre hiver austral vient teinter de ses chaudes couleurs pastel ce lieu intergénérationnel déjà incroya-

blement plein de vie. Alors que les jeunes dépensent leur énergie vitale sur l'aire de jeux qui leur est dédiée, leurs aînés s'adonnent avec passion à des parties de pétanques, un peu plus loin, pendant que les plus anciens, assis sur des bancs aménagés, échangent et scrutent le spectacle qui leur est offert. La scène relève limite d'une carte postale et pourtant ce miracle est bien réel et plutôt réussi pour un 1er jet de réaménagement du front de mer, il faut le reconnaître. Car oui, aussi fou soit-il à croire, surtout en notre insulaire petit territoire, c'est qu'au final, en dehors des plages, rien n'était réellement fait jusqu'à lors pour profiter

de la vue mer pédestrement-parlant. Fort heureusement, les choses tendent enfin à évoluer à travers notre département et la commune émérite précitée semble bien lancée pour valoriser une grande partie de ses 17km de littoral.

Un projet plurilatéral auquel on croit...

Et ce, jusqu'en hautes sphères étatiques, comme le souligne dans son discours d'ouverture **Maxime Ahrweiller Adoussou, secrétaire générale pour les affaires régionales**, saluant **Ali Moussa Moussa Ben**, ayant gagné sa



État, préfecture, Conseil départemental, AFD et commune sont les principaux financeurs ayant cru en ce projet.
(De g. à d.) : M. Ahrweiller Adoussou, A. M. Moussa Ben, S. Mdere, Z. Ahamadi et I. Postel-Vinay

réputation, auprès du Gouvernement, de maire menant à bien et allant jusqu'au bout de ses projets : « C'est le ministre des Outre-Mer qui avait choisi à titre personnel ce projet dans le cadre du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI). Il l'a soutenu par deux fois en 2020 et 2021 pour un soutien total de l'État de près d'1,3 millions d'euros et nous sommes très satisfaits de voir ces réalisations ». Une satisfaction pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'approche du vivre ensemble cela va de soi, aussi portée sur le volet environnemental, sachant les mise en valeur et préservation de la mangrove; indispensable écosystème, offrant barrière naturelle contre les phénomènes de montées des eaux, d'inondations et de recul du trait de côte, touchant la quasi intégralité de nos communes côtières.

Et ça n'est que le début

Dans ce souhait d'embellir le cadre de vie de la commune, en plus de lui offrir davantage d'équipement et de sécurisation, de par la facilité d'accès aménagée ainsi que de systèmes d'éclairage mis en place, le maire de Bandrélé et président de la



Attenantes à la promenade, il a été créé 2 aires de loisirs, une dédiée spécialement aux enfants et l'autre à des ateliers de remise en forme



Ce rendez-vous de fin de journée, les enfants en ont désormais pris l'habitude depuis la livraison de cette esplanade dédiée aux jeux, au début du ramadan dernier.

Communauté des communes du Sud, soutenu par le plein investissement de ses équipes, souhaite poursuivre cette valorisation territoriale, portée direction sud, notamment au niveau de la traversée de la rivière (Mro oua Dagoni), en plus d'une réappropriation complète du quartier insalubre de Gnambotiti.

Quartier qui avait bénéficié, l'année passée, d'une opération de démolition dans le cadre de la loi Elan. Car ce projet global d'aménagement faisait déjà partie des aspirations de la municipalité et ce, depuis bien longtemps et l'occupation malheureusement illégale n'a guère plaidé en une réactivité et mise en place concrète de tout cela. C'est ainsi que le second volet, déjà armé de subventions préfectorales — s'élevant à 500 000 euros — et d'études établies, devrait enclencher ses travaux, dès cette fin d'année. En plus de la construction d'une passerelle piétonnière, d'un aménagement paysager et de terrains officiellement dédiés à la



*François Delaroque, DGS
mairie de Bandréle : "Ce souhait
de restructurer tout le front de
mer de Bandréle était une idée
déjà présente dans notre schéma
directeur communal de 2016.
Il a fallu par la suite définir
tout cela, en plus de rechercher
les financements escomptés. Un
important travail de fond et de
terrain".*



Le rendez-vous des boulistes de Bandréle se mêle à cet harmonieux grand tout du bord de mer

pétanque, se construira également un petit plateau sportif polyvalent (projet lauréat financé par l'Agence nationale du Sport à hauteur de 800 000 euros). Plus au sud, le quartier de l'Éco-musée du sel, dans le cadre d'un projet estampillé aussi CCSud, bénéficiera également d'infrastructures plus modernisées, comportant espaces sanitaires et parking d'accueil et se verra connecté avec le collège de Bandréle, offrant par la même occasion la création d'une zone de détente relevant d'un jardin botanique urbain. Un beau programme qui aspire à sa pleine concrétisation, avant le calendrier de fin de mandat, objectif Bandréle 2026-2027.

C'est dans cette joyeuse cacophonie, mêlant rires d'enfants, chants soufis, claquement de boules de pétanques et discussions animées entre cocos et bacocos que nous prenons congés, observant les officiels convives apprécier les beauté et riche

émulation du lieu, laissant au final entrapercevoir (avec un peu plus de légitime modernité) ce qu'était la riche simplicité du Mayotte d'avant que nous sommes heureux de retrouver. Que ces superbes initiatives donnent matière et idées à d'autres municipalités et continuent de fleurir à travers tout notre département.

MLG



La petite cale de mise à l'eau, notamment utilisée par les pêcheurs de la zone, a été conservée et même réaménagée offrant une route tracée à travers la mangrove, en direction du lagon (@MLG)

SOCIÉTÉ : L'adieu à Nadine

Les proches de la jeune femme sauvagement étranglée la semaine dernière avaient massivement répondu présents ce dimanche pour assister à la messe dominicale, et à la marche blanche. Le drame était dans toutes les têtes, mais le père Bienvenu Kasongo a su mettre les mots pour accompagner la famille présente.

Après l'horreur, encore vive, vécue la semaine dernière par la famille et les proches de Nadine Séon, l'heure était au recueillement ce dimanche. Bien que ce ne soit pas une messe dédiée à sa mémoire, mais l'office dominical habituel, la jeune femme, catholique, était logiquement partout. Une photo d'elle trônait devant l'autel, et le père Bienvenu Kasongo, curé de la paroisse Notre-Dame-de-Fatima, saluait sa mémoire à différentes reprises et sous différentes formes. Au premier rang, ses parents et ses deux frères arrivés en milieu de semaine dernière.

« Comment peut-on tuer l'être qu'on



Le père Bienvenu Kasongo évoquait le drame au début de la messe

a aimé, comment la chosifier au point de la jeter dans une poubelle ?! », entamait-il, en évoquant « un cœur en besoin de conversion » chez le meurtrier présumé. « Ce n'est pas

l'amour, l'amour, c'est la rencontre de deux libertés, si ce n'est pas le cas, la relation est toxique, il fallait l'arrêter. A plusieurs reprises, le prêtre rappelait que « l'âme de Nadine n'a pas été tuée,



Ses clubs de rugby et de de hand-ball étaient présents, ainsi que le cabinet Tand'M où elle était employée

elle, c'est la vie éternelle qui l'attend ».

Une messe dominicale dont les textes sont prévus à l'avance, tournaient autour de l'accueil, la porte ouverte aux grands comme aux petits qui équivaient à accueillir Dieu, « celui qui donnera à boire, même un simple verre d'eau fraîche à l'un de ces petits en sa qualité de disciple, amen, je vous le dis: non, il ne perdra pas sa récompense » (Mt 10, 37-42). Mais dont un des passages est « exigeant », selon le qualificatif du prêtre lisant l'Evangile du jour. « En ce temps-là, Jésus disait à ses Apôtres : 'Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi; celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas n'est pas digne de moi'. » Une citation peu abordable, que le père décryptait : « Dieu appelle à L'aimer tellement que, pour le croyant, cet amour rejaillit sur son père et sa mère, sur son fils ou sa fille ».

« Stop aux féminicides »

Autour de la photo de Nadine Séon, le cierge Pascal était allumé pour l'occasion, « signe de la résurrection de Jésus, le passage de Nadine de la Terre au royaume de Dieu ».

La communauté était invitée à prier pour ses parents et ses frères, et le temps de trois « Je vous salue Marie », ce sont les amies et amis de Nadine qui



Nombreux sont ceux qui ont voulu témoigner du souvenir de la jeune femme

ont entouré les parents devant l'autel. Un moment fort de communion.

bouquet de fleurs dans la mer.

A l'issue de la cérémonie, les proches et moins proches ont entamé la marche blanche silencieuse, de l'église à la pointe Mahabou. S'y étaient glissés les maires de Mamoudzou et de Dembéné, la conseillère départementale de Dembéné. Le parcours était sécurisé par la police municipale. A l'arrivée, c'est un cortège de plus de 300 personnes qui s'est dirigé vers la plage, un lieu où aimait se rendre la jeune femme, pour que la famille dépose un

De nombreuses pancartes de témoignage et de soutien étaient brandies, dont une grande, en rouge, pour que cessent les féminicides.

Bien que le corps n'ait à ce jour pas été retrouvé selon le procureur, des obsèques peuvent toujours se tenir indiquait le père Bienvenu Kasongo, avec une messe entièrement dédiée à Nadine Séon.

Anne Perzo-Lafond



SPORT : Le Conseil départemental veut favoriser la pratique du sport pour la santé

Dans le cadre de son schéma des sports, la direction de la jeunesse et des sports du Conseil départemental de Mayotte a organisé vendredi une conférence / débat sur « le sport santé et bien-être » au sein de l'hémicycle Bamana. L'objectif de cette réunion était de voir comment mettre en place des actions afin de sensibiliser le maximum de personnes à la pratique du sport.

« À Mayotte, plus d'une femme sur deux est en surpoids de 30 ans à 69 ans. Plus l'âge augmente plus l'obésité augmente. Vingt pourcents des hommes sont également en surpoids. L'inégalité sociale ne favorise pas non plus l'accès à la pratique d'activité régulière notamment au sein de structures accueillant les porteurs d'handicap et les établissements scolaires élémentaires. L'obésité infantile commence à prendre place », a ainsi rappelé dans son discours d'introduction, Zouhourya Mouayad

Ben, vice-présidente du Conseil Départemental en charge de la culture et du sport.

La pratique sportive, un enjeu de santé publique

Le sport santé bien-être est une cause mondiale et il correspond aux activités physiques visant à améliorer ou maintenir son état de santé. Son objectif premier est de lutter contre la sédentarité en invitant le plus grand nombre à la pratique d'une activité physique régulière. Il vise ainsi en priorité les publics en surpoids et les personnes atteintes d'une affection de longue durée. Néanmoins il convient de sensibiliser dès le plus jeune âge.

Pour Yasmina Mihidjay, éducatrice sportive à la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), le sport tient une place importante dans notre société puisque, « Il recouvre des enjeux à la fois politiques, sociaux, économiques et écologiques. Il

est donc primordial d'informer et de sensibiliser la population mahoraise et notamment les jeunes qui sont l'avenir de demain », a-t-elle insisté.

Pour mener un bien cette conférence-débat plusieurs représentants d'organismes sportifs étaient invités comme le Comité Régional Olympique et Sportif (Cros) de Mayotte, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (Ufolep), ... ainsi que plusieurs éducateurs sportifs. Le but étant de mener une réflexion commune sur les actions de sensibilisation à mener auprès de la population et plus particulièrement en accompagnant la jeunesse du territoire vers un épanouissement personnel. « Il faut rendre les citoyens responsables, conscients des enjeux de société. Chaque individu est concerné. Aussi, le Conseil départemental veut se mobiliser, à travers la direction de la jeunesse et de sports, dans l'intérêt supérieur des jeunes en menant des actions sur le terrain pour lutter contre la délinquance juvénile et le sentiment d'insécurité, car le sport est le meilleur moyen d'insertion dans la société. Il faut donc inciter les gens à la pratique d'une activité physique régulière », a martelé Zouhourya Mouayad Ben.

Le Conseil départemental veut ainsi mener une politique volontariste pour le développement du territoire en investissant financièrement dans des infrastructures sportives mais aussi humainement en formant des éducateurs. « Il s'agit d'identifier la demande et de mettre en place ensuite les orientations, les actions et les moyens », a précisé la vice-présidente en charge de la culture et du sport.

Réfléchir sur les actions de sensibilisation à mettre en place

Le projet du département est de mettre en place une orientation stratégique de santé publique et de promouvoir l'activité physique et sportive en faisant prendre



Pour Zouhourya Mouayad Ben, vice-présidente du Conseil Départemental en charge de la culture et du sport, il faut inciter les gens à la pratique d'une activité physique régulière.

conscience aux différents acteurs, associations, éducateurs, ... les enjeux et agir avant qu'il ne soit trop tard. « Le but de cette réunion est aussi de réfléchir sur les actions futures en mettant en commun les nouvelles idées et d'imaginer quelque chose de complémentaire », a expliqué Abdoul-Karime Bamana, Directeur de la cohésion sociale jeunesse et sports au sein du département. Il faut renforcer les partenariats, accompagner les éducateurs et les différents acteurs dans leurs actions pour les opérations de terrain afin d'être efficace ensemble », a-t-il complété.

L'Éducation nationale préconise de faire 1h30 de sport par semaine et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande de faire 10.000 pas par jour, pour rester en bonne santé. Ce serait selon l'organisation, « Le minimum d'activité requise pour se maintenir en forme, préserver sa santé et maîtriser son poids ».

Aussi, par quels moyens et par quelles



Une pratique sportive régulière permet de se maintenir en forme, préserver sa santé et maîtriser son poids.

actions les différentes structures accueillants le public porteurs d'handicaps, et les établissements scolaires élémentaires peuvent-ils mettre en place des activités physiques d'une manière régulière ? Comment favoriser l'inclusion sociale et le bien-être par la pratique d'activité physique ?

Autant de questions auxquelles ont essayé de répondre les différents acteurs et partenaires durant toute la matinée, à l'image du Cros de Mayotte qui propose des formations de sensibilisation à destination des éducateurs sportifs, des animateurs, des bénévoles et des membres d'associations afin de travailler notamment auprès des enfants et des adultes sur l'hygiène alimentaire par exemple. Il propose aussi des échanges avec des spécialistes de la santé concernant les maladies chroniques mais également des actions de terrain en intervenant dans les écoles et les lycées. « L'objectif étant de sensibiliser un maximum de personnes au sport santé et à ses bienfaits », a expliqué Manon Darcel-Droguet, Cheffe de service Sport Santé et Bien-Être au sein du CROS Mayotte.

B.J.



V
VATEL
HOTEL & TOURISM
BUSINESS SCHOOL

BACHELOR (BAC +3)
MANAGER EN HÔTELLERIE INTERNATIONALE

PROCHAINE RENTRÉE
SEPTEMBRE 2023



VOUS AVEZ DES QUALITÉS
NOUS EN FERONS VOTRE AVENIR !

RANK 1
IN FRANCE



WORLD UNIVERSITY RANKINGS
BY SUBJECT

INSCRIPTION EN COURS:
06 92 42 49 57 OU
ADMISSIONS@VATEL.YT

ÉDUCATION : Comores : les enseignants refusent de participer aux examens nationaux

L'intersyndicale des enseignants a fait part de son intention de boycotter les examens nationaux, demandant l'application sans délai d'une nouvelle grille indiciaire qui remonte à l'année 2009. Certains corps des fonctionnaires ont déjà bénéficié de cette grille sauf celui des enseignants. Les syndicats parlent d'une « injustice » qui a trop duré. Les autorités éducatives disent avoir « pris des dispositions spéciales pour assurer le déroulement normal » de tous les examens qui démarrent ce samedi 1er juillet avec le concours d'entrée en sixième.

Les enseignants (écoles primaires, collèges et lycées) annoncent leur volonté de ne pas participer aux examens nationaux aux Comores et aux prochaines Assises nationales sur l'Education. Le message a

été livré par le secrétaire général de l'intersyndicale, Moussa Mfoungouliyé, enseignant de philosophie. Ce dernier a rappelé « les nombreuses promesses non tenues », selon lui, par le gouvernement au sujet des revendications du corps enseignant. Des réunions sur le sujet avaient eu lieu sans aboutir à des résultats concrets. De nombreuses alertes avaient également été émises par l'intersyndicale sans produire, selon elle, l'effet souhaité.

« Face à ce constat, nous nous trouvons dans l'obligation de nous retirer du processus du déroulement de tous les examens nationaux et des Assises nationales sur l'Education prévues le mois prochain », a indiqué le syndicaliste dans un courrier, en date du 26 juin, adressé au ministre de l'Education nationale, Dr Takidine Youssouf, actuellement

à l'étranger. « L'intersyndicale se réserve le droit de manifester à travers des marches pacifiques les jours qui viennent pour exprimer son mécontentement », ajoute le courrier.

Une incidence financière de 874.000 euros

L'intersyndicale des enseignants demande l'application sans délai d'une nouvelle grille indiciaire qui remonte à l'année 2009. Certains corps des fonctionnaires ont déjà bénéficié de cette grille sauf celui des enseignants. Les syndicats parlent d'une « injustice » qui n'a que trop duré. Le bureau de l'intersyndicale, sous la pression des enseignants, se demande pourquoi leurs collègues fonctionnaires du secteur de la santé continuent à bénéficier des avantages de la nouvelle grille indiciaire. « Monsieur le Ministre, les enseignants du primaire et du



L'intersyndicale dit avoir trop patienté

secondaire ne peuvent pas accepter de continuer d'être les seules victimes, les laissés pour compte de tous les fonctionnaires comoriens », poursuit le courrier de l'intersyndicale.

Les premières simulations faites en cas d'application de cette grille indiciaire font état d'une incidence financière de « 430 millions » de francs comoriens (874.000 euros environ) sur le budget de l'Etat. Le gouvernement comorien, pour contourner la revendication sur la grille sans se détourner de la cause de l'intersyndicale, avait promis, « soit un avancement, soit un relèvement du point d'indice, soit appliquer la nouvelle grille », selon l'esprit et la lettre d'un protocole d'accord signé en mai 2022 par les deux parties. Le président Azali Assoumani a signé un décret en janvier dernier ordonnant une hausse de 12,5% des salaires grâce au relèvement du point d'indice de tous les fonctionnaires. La dernière hausse du point d'indice des fonctionnaires comoriens remonte à l'année 1995, elle passait de 1500 à 1600. La valeur indiciaire passe donc en 2023 de 1600 à 1800.

45.964 candidats inscrits aux trois examens en 2023

Malgré des avancements de salaires en 2003, une nouvelle grille indiciaire en 2009, un avancement en 2016 et un autre en 2021, la situation des carrières des fonctionnaires aux Comores est très critique avec un gel de dizaines d'avancements depuis presque trente ans. Cela aura un impact à l'avenir car le fonctionnaire mis à la retraite aura perdu de nombreux avantages durant la période d'exercice ce qui se répercutera aussi sur sa pension de retraite. Plus l'indice est régulièrement relevé, plus le salaire l'est aussi. Sauf qu'il y a un gel des avancements des fonctionnaires comoriens depuis 1995, soit 28 ans. Si tout allait bien, le point d'indice devrait passer, selon nos informations, de 1600 (en 1995) à 2565,75 en 2023, soit un gap de 765,75 points perdus. N'empêche,



Les autorités promettent d'organiser les examens sans encombre

la dernière revalorisation du point d'indice sert d'argument pour appeler les syndicalistes au calme et à la responsabilité.

«Le président a fait de son mieux pour satisfaire les revendications des enseignants car il était bien dit, soit un avancement, soit un relèvement du point d'indice, soit appliquer la nouvelle grille », a indiqué hier le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, Soulimana Soilihi pour qui l'intersyndicale a pris la décision sans la moindre concertation préalable. « On ne nous a pas signifié officiellement cette décision de ne pas participer aux examens. Mais nous avons pris des dispositions spéciales pour assurer le déroulement normal », a souligné le fonctionnaire.

Les examens démarraient aux Comores ce samedi 1er juillet avec le concours d'entrée en sixième. On compte 45.964 candidats (contre 43.390 en 2022) qui prendront part cette année aux trois examens : entrée en sixième, Bepc et bac dont 22.772 à la Grande-Comores, 4.204 à Mohéli et 18.988 à Anjouan. Les épreuves écrites du baccalauréat démarrent le 9 juillet prochain, soit trois jours après la célébration de la fête de l'indépendance.

A.S.Kemba, Moroni

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
+33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com



SOCIÉTÉ : Émeutes en banlieue : départ de la CRS 8 pour la métropole

A la suite de la mort de Nahel à Nanterre (Haut-de-Seine), des scènes de pillages et de violences urbaines se répète chaque nuit, dans de nombreuses villes de France.

Pour tenter de les contenir, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin a annoncé le rapatriement de la CRS 8 depuis Mayotte, elle sera déployée à Lyon. Cette unité qu'il a lui même créée en juillet 2021 dans l'objectif d'« une grande rapidité d'intervention ». Elle était mobilisée à Mayotte depuis avril dernier dans le cadre de l'opération Wuambushu.

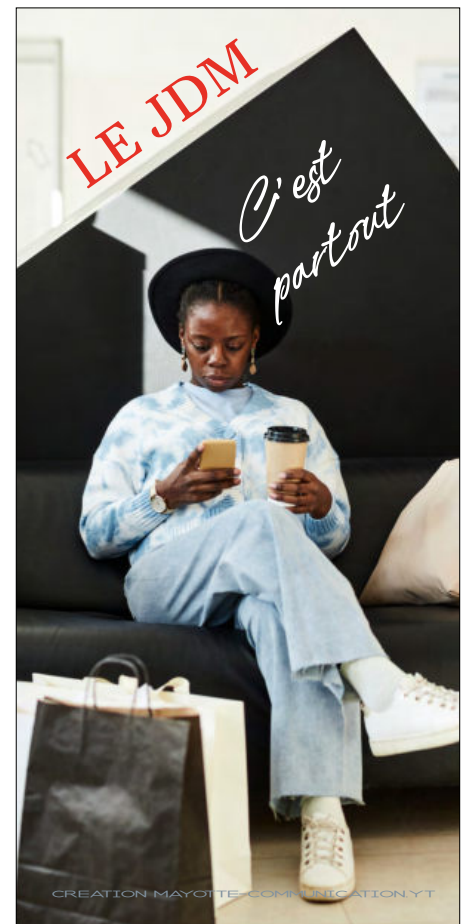
Le préfet de Mayotte adresse « tous ses remerciements aux policiers de la CRS 8 pour leur action au bénéfice de Mayotte et de ses habitants, pour leur engagement sans faille et leur contribution à l'apaisement de la situation sociale dans le département », et leur témoigne « son soutien indéfectible ».

au regard de l'ampleur des actes de violence en métropole, ils étaient à craindre que des forces de l'ordre quittent Mayotte en renfort.



Gérald Darmanin en visite au Commissariat de Mamoudzou en août 2021

« Ce départ n'altère en rien les capacités d'intervention des forces de sécurité intérieure pour qui la sécurité des Mahorais et des Mahoraises reste la priorité absolue », assure le préfet, Thierry Suquet.



SANTÉ : Fermeture momentanée de deux maternités pour optimiser le déploiement du personnel

La situation est tendue dans les maternités de l'île. En raison d'un manque de personnel, notamment de sage-femmes, Dzoumogné et Mramadoudou ferment à partir du 3 juillet, indique la direction du CHM.

En fin d'année dernière, alors qu'on ne parlait pas encore de Wuambushu, il manquait plus de 50 sage-femmes au Centre Hospitalier. Le gouffre a continué à se creuser alors que la pression démographique n'a pas moli. Face à cela, la difficulté de recruter des personnels de santé perdure, "cette situation peut avoir un impact significatif sur la capacité du CHM à assurer une prise en charge de qualité et en toute sécurité pour les parturientes ainsi que des accouchements", mentionne le CHM qui a décidé d'envisager une réorganisation des maternités.

L'objectif essentiel est de "sécuriser la prise en charge des patientes en optimisant l'utilisation des ressources disponibles". A partir de lundi 3 juillet, les maternités de Dzoumogné et Mramadoudou seront fermées. Celles de Mamoudzou, Kahani et Petite terre restent ouvertes.

Dans tous les cas, avant de se

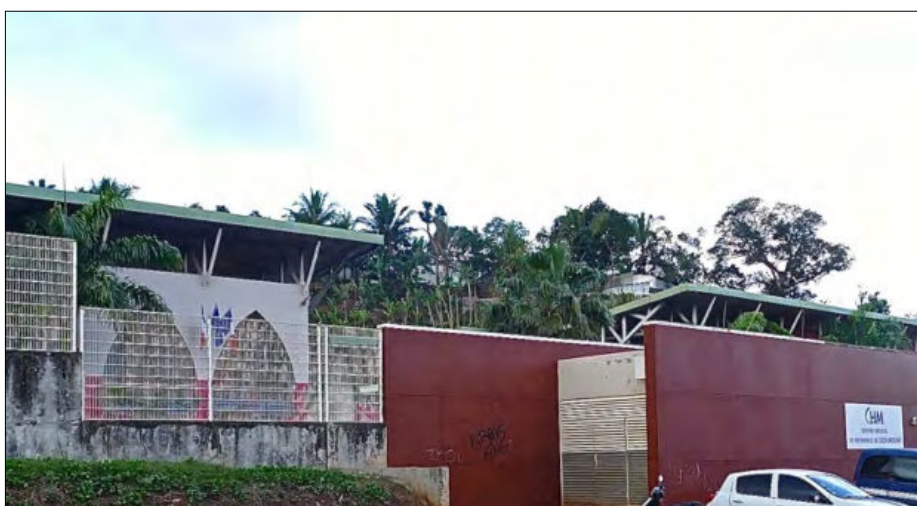


Urgence n'est pas un vain mot

présenter à la maternité la plus proche, les usagers sont invités à contacter le SAMU Centre 15. "Le recours au SAMU avant de se rendre à la maternité permet de garantir une évaluation préliminaire de la situation médicale de la patiente et de prendre les mesures appropriées".

En collaboration avec L'ARS, "la sollicitation des renforts nationaux via la réserve sanitaire se poursuit

afin de venir en appui aux soignants du territoire". Cette approche permet de mobiliser des ressources supplémentaires et garantir une prise en charge adéquate des patients. En fonction de l'évolution de la situation, toute nouvelle mesure sera communiquée à la population.



Le centre médical de Dzoumogne

ANNONCES LEGALES



DEMANDE DE
PUBLICATION

SOCIÉTÉ : Démantèlement d'une filière structurée d'immigration clandestine



Image d'illustration Police nationale dont nous avons flouté les visages

C'est la police judiciaire qui a interpellé la semaine dernière 3 ressortissants comoriens impliqués dans une filière d'immigration clandestine à destination de Mayotte. Ils sont en détention provisoire en attendant leur procès.

“Depuis deux ans, ces trois hommes dont deux en situation irrégulière sur le plan du séjour en France, ont organisé les traversées entre Anjouan et Mayotte au profit d'environ 3.200 ressortissants comoriens”, indique le service territorial de la police judiciaire.

L'organisation habituelle était mise en place: orientation des pilotes de kwassa vers la plage de beachage, mise en place de guetteurs pour surveiller l'arrivée possible des autorités, véhicules prévus sur place pour évacuer les migrants, etc. Une

logistique qui était facturée entre 300 et 500 euros par personne effectuant la traversée depuis Anjouan. “Ils assuraient le transport des étrangers en situation irrégulière, jusqu'à leur lieu d'hébergement”.

Le chargement des kwassas était complété avec des animaux ou des cigarettes de contrebande.

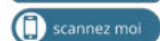
Parmi les interpellés, figurent, les deux principaux cerveaux de cette bande organisée. “Celle-ci organisait entre 2 et 5 arrivées de kwassas par jour sur l'île de Mayotte. Le chiffre

d'affaires de cette activité est estimé à 10 millions d'euros sur deux ans”, indique toujours la police.

Les trois hommes poursuivis pour aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière ont été déférés ce week-end au tribunal Judiciaire de Mayotte, en vue d'une comparution immédiate. A la demande de leur avocat, l'audience a été reportée au 28 juillet 2023.

Ils ont été placés en détention provisoire dans l'attente de ce jugement.

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



ÉCONOMIE : Mzuri Sana, un des nombreux bijoux de Marcel Rinaldy, fête ses 4 ans

C'est le genre de cérémonie qui se fait rare à Mayotte. Les bijoux étaient de sortie ce samedi soir, et celles et ceux qui les portaient étaient nombreux à avoir répondu présents, tout de blanc et or vêtus.

Quatre bougies, c'est à la fois peu et à la fois quatre unités à rajouter à toutes celles qui composent le groupe 3M, dont l'entreprise phare Madora, installée à Mayotte depuis 20 ans. Suivront Celio, Adopt', Jennyfer, Maya Lingerie, Case For You, le salon de coiffure Ebena et donc, la bijouterie Mzuri Sana en 2019. En dépit des difficultés propres à Mayotte, délinquance, pouvoir d'achat, ou plus internationales, vague Covid, Marcel Rinaldy tisse sa toile. Un peu comme les fils d'or de ses créations sorties de ses ateliers sur place. « Pour les 4 ans de l'enseigne Mzuri Sana, nous fêtons la rénovation de nos ateliers grâce aux fonds européens. Ce sont désormais les plus modernes de l'océan Indien », se félicite le PDG.



Marcel Rinaldy nous présente la rose de 24 carats créée pour l'occasion



Des bijoux aux motifs personnalisés

Pour l'occasion, un espace aux couleurs doré-blanc-noir était aménagé dans la galerie marchande de Jumbo, autour d'un cocktail et d'une animation par un DJ. Avec des décibels qui se frayaient un chemin jusque dans les rayons, impossible pour les clients du supermarché de manquer l'événement.

Une rose "unique au monde"

Au milieu des bijoux traditionnels, la vitrine du fond expose les créations de Mzuri Sana : « Nous faisons en quelques heures ce que d'autres mettent des journées à produire. Les découpes se font au laser et les fils d'or tissés avec des thématiques particulières ». Les modèles qui nous sont présentés reproduisent des motifs de tapis de prière, « nous travaillons aussi sur commande de particuliers ». Quatre artisans ont été formés pour l'occasion et travaillent à l'abri des regards.

4, c'est aussi les chiffres des unités de la rose que nous présente le chef d'entreprise, « une vraie rose a été recouverte d'or 24 carats pour cet anniversaire », une rose en or pur donc. Nous apprendrons d'une spécialiste sur place, que l'or 18 carats contient 75% d'or pur et 25% d'alliage, et le 14 carats, 58,3% d'or pur, le carat d'or étant l'unité de mesure de la pureté du métal précieux, c'est à dire le pourcentage d'or pur contenu dans un bijou.

Après avoir participé à un jeu concours avec en premier prix un week-end pour deux personnes à Antsanitia, c'est un aréopage d'invités en blanc et or qui aidait Marcel Rinaldy à souffler les 4 bougies de ses dernières créations, et à se partager un gâteau coupé par miss Bwadra.



A.P.L.

Le gâteau coupé par miss Bwadra

Evolution de la société: et les séniors dans tout ça ?

A Mayotte, la jeunesse est le centre de toutes les attentions pour composer la moitié de la population. Pour autant, l'évolution de la société doit être aussi interrogée sous les impacts qu'elle a sur nos cocos et bacocos (personnes âgées). C'est l'objectif de la journée d'échanges intitulée "Quel vieillissement pour nos cocos et bacocos ?"

La conférence débat s'est tenue à l'initiative de la CADEMA et de la CNL (Confédération Nationale de Logement de Mayotte), à la MJC de Mamoudzou mercredi 28 Juin 2023.

Sont notamment intervenus, Jacques Lombardie, expert-consultant en politiques sociales, et accrédité au titre du réseau « Villes Amies des Aînés », ainsi que Pierre-Marie Chapon, docteur en géographie et aménagement, qui sont revenus sur les grands enjeux de la transition démographique et leurs conséquences sur l'écosystème mahorais.



Une conférence-débat sur les questions du vieillissement organisée par la CADEMA et la CNL

Dans un échange participatif avec les acteurs présents, Etat, Département, Villes / CCAS et les Associations qui œuvrent en faveur des séniors, des facteurs à prendre compte pour une véritable politique du vieillissement ont été identifiés: les traditions, les identités, les cultures.

Avec des éléments aggravants, certains liés à l'évolution des modes de vie: l'isolement, les maladies métaboliques, la sédentarité qui sont des redoutables accélérateurs de la perte d'autonomie.

Eu égard à l'évolution des structures familiales, les modes de prise en charge ont fait l'objet de longs débats... Comment organiser les évolutions entre le « rester chez soi », le « nouveau chez soi » et l'orientation vers l'Etablissement spécialisé ? Avec une question récurrente, "Faut-il créer des EHPAD à Mayotte ?".

"A l'évidence, l'aménagement du territoire mahorais devrait dès maintenant intégrer les conditions pour un « Bien Vieillir » par l'émergence des quartiers inclusifs", se concluait la matinée.

ÉDUCATION : Futurs bacheliers, LADOM vous attend

A moins d'une semaine des résultats du BAC 2023, l'Agence pour la mobilité Outre-mer informe les futurs bacheliers des dispositifs existant pour les accompagner dans le financement de leur déplacement étudiants.

Chaque année, ils sont "plusieurs milliers" à obtenir une prise en charge de leur billet d'avion dans le cadre de leur mobilité entre leur territoire d'origine et leur lieu d'études. LADOM peut prendre en charge jusqu'à 100 % du billet A/R des étudiants ultramarins (post BAC) poursuivant leurs études supérieures en mobilité en raison de l'inexistence ou de la saturation de leur cursus dans leur collectivité territoriale d'origine.

En 2022, ce dispositif a permis de donner un « coup de pouce » à 9.276 étudiants (dont 83 % de boursiers) pour un total de 16.191 trajets et un budget de 14.84 millions d'euros. "C'est tout au long de l'année que les



L'agence de LADOM à Mamoudzou

étudiants peuvent à leur convenance déposer une demande (un aller et/ou un retour), cependant un pic s'observe notamment sur les mois de juillet-août. Cette période qui fait

l'objet d'une attention particulière des équipes de LADOM, correspond à l'annonce des résultats du BAC et donc aux premiers départs des néo-bacheliers poursuivant leurs études en mobilité".

Afin de faire largement connaître ce dispositif auprès des jeunes et de leurs parents, une campagne de communication a été lancée, notamment sur les réseaux sociaux.

Avec l'[interview de Saïd Ahamada](#), directeur général de LADOM, nous avons largement évoqué l'ensemble des offres en mobilité extérieures aux Outre-mer.

Le Passeport pour la mobilité des études n'est pas le seul dispositif « coup de pouce » s'adressant à des étudiants. LADOM pilote deux autres dispositifs plus récents: le Passeport mobilité en stage professionnel et [Cadres d'avenir Mayotte](#) et Guadeloupe /Saint-Martin qui ont déjà permis d'aider 480 étudiants ultramarins en 2023.



Saïd Ahamada avait informé des dernières aides à la mobilité

ÉDUCATION : D'une enfance mahoraise à des études métropolitaines. Chapitre 1 – Haithia, étudiante en Droit à Toulouse

Quatrième d'une famille de douze enfants, Haithia a grandi dans le quartier de Cavani. Mayotte n'offrant pas la possibilité de poursuivre ses études après sa Licence de Droit obtenue à Dombeni, elle s'envole en 2019 pour rejoindre Toulouse. Admise à l'université du Capitole, la jeune fille a 21 ans lorsqu'elle découvre la Métropole. Pour le JDM, elle revient sur cette expérience.

« Est-ce que tu te souviens de ton arrivée ? »

Je m'en souviens très bien. Ma famille mzungu*, que j'avais rencontrée à Mayotte, est venue me chercher à l'aéroport. J'ai été éblouie par la grandeur des bâtiments, je rentrais dans un autre univers. Il y a eu l'étape où il a fallu faire les démarches, ce qui n'était pas la chose la plus drôle. Mais quand j'ai réussi, tout est rentré dans l'ordre, et j'ai commencé à visiter la ville et ses environs.

Quelles difficultés as-tu rencontrées ?

Ce que j'ai ressenti, c'est qu'on n'a pas le même système d'enseignement à Mayotte qu'en France métropolitaine. J'ai tout de suite remarqué que dans les amphis, quasiment tous les étudiants prenaient leurs cours sur l'ordi. Et je me rappelle que j'étais fascinée : on aurait dit un cybercafé ! J'avoue que ça m'avait fait très peur. À Mayotte, on prends les cours à la main, et je me demandais si

j'arriverais à tout prendre en note. Mais au fur et à mesure, j'ai réussi à me faire violence pour ne prendre que l'essentiel.

Ensuite, je n'avais pas vraiment de méthodologie précise pour apprendre, alors qu'il fallait maîtriser ses cours, que les notions s'enchaînaient. Il fallait que je trouve une méthodologie pour pouvoir être à jour. Et aussi le niveau : j'entendais les autres étudiants et je me disais : *t'es à la ramasse, les autres sont déjà à un niveau beaucoup plus élevé que toi*. C'est quelque chose qui au début m'a handicapée. Il fallait que j'essaie d'être au même rythme que les autres, que je n'accumule surtout pas de retard dans mon travail.

As-tu bénéficié d'un accompagnement ?

Il y a des associations d'étudiants mahorais à Toulouse, et dans chaque grande ville d'ailleurs. J'avais contacté une des responsables qui m'a expliqué les démarches, et comment il fallait que je procède si je rencontrais des difficultés au niveau de l'apprentissage de mes cours. Évidemment ce qu'il en ressortait c'était : *régularité, régularité*. Il fallait vraiment être régulière dans son travail. Et ça fonctionne très bien !

J'ai aussi eu énormément de soutien de la part de ma famille mzungu, qui m'a beaucoup aidée et accompagnée dans les démarches. Ça m'a permis de pouvoir tout de suite rebondir et me lancer dans

cette nouvelle aventure.

Comment te sens-tu au terme de ces années d'études ?

J'ai quand même un sentiment de fierté, parce que j'ai réussi à valider mon Master – les 2 années validées du premier coup ! Maintenant que je vais devoir rentrer, j'ai un petit pincement au cœur parce que j'ai appris à aimer cette ville et ses habitants qui sont d'ailleurs très courtois. Et c'est vraiment une ville étudiante, très animée. Je ne pouvais pas rêver mieux. Je vais devoir laisser ça derrière moi mais je garde de très bons souvenirs, et je me dis que je reviendrai un jour y faire un tour.

Pourquoi reviens-tu à Mayotte ?

J'ai cette envie de pouvoir apporter quelque chose à ma population. Je m'explique. Je me dis que je serai peut être plus utile à Mayotte, en exerçant comme juriste ou encore en travaillant dans le milieu associatif. Je pense tout de suite à ACFAV, qui vient en aide aux femmes maltraitées. Et aussi j'ai envie d'être auprès de ma famille, de construire quelque chose là où tout a commencé.

Si tu devais me parler d'une ou deux grandes différences entre Mayotte et la Métropole, tu penserais à quoi ?

Les moyens de transport. C'est quelque chose qui m'a tout de suite marquée : le tram, le métro, les bus... À Mayotte on n'a pas ça. Et à Toulouse, tout est accessible, les bouquins, les cinémas... Tu peux aller à la bibliothèque universitaire, emprunter un maximum de livres. À Mayotte, quand tu empruntes un bouquin, 10 personnes attendent derrière, tu dois le rendre au bout d'une semaine ! C'est pour ça que je me suis dit : avec tous ces moyens, tu n'as pas d'autre choix que réussir. Tu as tout, le reste dépend de ta volonté. »

Propos recueillis par Marine Wolf



TOUR D'EAU : Pénurie d'eau : élargissement de la plage horaire des coupures

Le niveau de remplissage des retenues collinaires et des nappes phréatiques est exceptionnellement bas. Le système de tours d'eau nocturnes mis en place depuis plusieurs mois doit permettre d'économiser la ressource en eau jusqu'à la saison des pluies. Si les premières coupures ont permis des économies importantes, le 4^e tour mis en place le 12 juin dernier n'a pas atteint ses objectifs. La diminution du niveau des retenues s'accélère malgré les mesures prises : la retenue de Combani est remplie à 43 % et celle de Dzoumogné à 22 %, contre respectivement 47 % et 27 % avant la 4^e coupure. Le Comité de suivi de la ressource en eau s'est réuni pour redéfinir le fonctionnement des tours d'eau. Plusieurs actions doivent permettre d'atteindre les objectifs d'économie fixés et de préserver autant que

possible les réserves des retenues collinaires.

Aussi, les quatre tours d'eau nocturnes sont aménagés comme suit à compter du lundi 3 juillet 2023 :

– La plage horaire de coupure de 17 h à 7 h ne permet pas de réduire suffisamment les pics de consommation du soir et du matin. En conséquence, les tours d'eau sont étendus : la coupure interviendra à 16 h et la réouverture aura lieu à 8 h.

– La répartition des tours d'eau par commune ne permet pas d'équilibrer la distribution et la production d'eau sur le territoire. Le nouveau programme des tours d'eau suit donc un découpage par zones. Certains

villages seront ainsi coupés sur un jour différent du reste de leurs communes

La mise en place annoncée d'un 5^e tour nocturne début juillet dépendra de l'efficacité de ces ajustements. Si les tours d'eau nocturnes n'atteignaient pas leurs objectifs, des mesures plus contraignantes devraient être rapidement mises en œuvre. Ces évolutions doivent permettre de redonner de l'efficacité aux tours d'eau nocturnes, qui permettent de préserver la vie sociale, éducative et économique du département

Le Préfet et les membres du Comité de suivi de la ressource en eau appellent à la participation de chacun à cet effort collectif. L'eau doit être préservée, chaque goutte compte.

Jour	Secteurs
Lundi	Mtsamboro, Mtsangadoua, Miréréni (Tsingoni), Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétiver 1 et 2, Vahibé, Passamaity, Tsoundzou 2, Dapani Commune Labattoir, Commune Chirongui, Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli, Commune Dembéni, Commune Ouangani, Commune Bandraboua, Commune Mtsangamouji
Mardi	La Vigie, Mamoudzou, Cavani-Mamoudzou, Hauts Vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Tsoundzou 1, Passamaity (Nngambo Titi et Cavani Bé) , Mtsahara, Hamjago, Combani, Acoua, Tsingoni, Mroualé, M'Bouini Commune Bandrélé, Commune Dembéni, Commune Chiconi, Commune Sada, Commune Pamandzi
Mercredi	Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétiver 1 et 2, Vahibé, Mtsamboro, Mtsangadoua, Miréréni (Tsingoni), Hauts Vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, La Vigie, Tsingoni, Mroualé, Passamaity, Tsoundzou 2, Dapani Commune Labattoir, Commune Bandraboua, Commune Sada, Commune Ouangani, Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli, Commune Mtsangamouji, Commune Pamandzi, Commune Chirongui
Jeudi	Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Tsoundzou 1, Passamaity (Nngambo Titi et Cavani Bé) , Mtsahara, Hamjago, Combani, Acoua, Mamoudzou, Cavani-Mamoudzou, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétiver 1 et 2, M'Bouini Commune Mtsangamouji, Commune Chiconi, Commune Chirongui, Commune Bandrélé, Commune Dembéni, Commune Labattoir
Vendredi	Mamoudzou, Cavani-Mamoudzou, Hauts vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Acoua, Mtsamboro, Mtsangadoua, Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Vahibé, Miréréni (Tsingoni), La Vigie, Tsingoni, Mroualé, Passamaity, Tsoundzou 2, Dapani Commune Bandraboua, Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli, Commune Sada, Commune Ouangani, Commune Pamandzi
Samedi	Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétiver 1 et 2, Vahibé, Mtsamboro, Mtsangadoua, Miréréni (Tsingoni), Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Passamaity (Nngambo Titi et Cavani Bé), Tsoundzou 1 , Mtsahara, Hamjago, Combani, M'Bouini Commune Mtsangamouji, Commune Labattoir, Commune Bandrélé, Commune Dembéni, Commune Chirongui, Commune Bouéni, Commune Chiconi
Dimanche	Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Passamaity, Tsoundzou 1 et 2, Passamaity (Nngambo Titi et Cavani Bé) , Mtsahara, Hamjago, Acoua, Combani, La Vigie, Mamoudzou, Cavani-Mamoudzou, Hauts Vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Tsingoni, Mroualé, M'Bouini, Dapani Commune Pamandzi, Commune Sada, Commune Ouangani, Commune Chiconi, Commune Bandraboua, Commune Kani-Kéli, Commune Bandrélé

Programme des tours d'eau par zone, valable à compter du lundi 3 juillet 2023

En rouge : les secteurs dont les jours de tour d'eau changent par rapport au planning mis en œuvre le 12 juin dernier.

ÉCONOMIE : Au 1er juillet 2023, augmentation des prix à la pompe, baisse du gaz

Les prix des carburants fluctuent d'une semaine à l'autre, et donc d'un mois à l'autre en fonction des conflits internationaux et des décisions des pays producteurs.

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix maximums des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié.

Ces prix maximums (toutes taxes comprises) prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale et en ajoutant les différentes taxes applicables, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

Pour le mois de juillet 2023, les prix de l'ensemble des produits pétroliers enregistrent une hausse. Les prix à la pompe augmentent respectivement de 4 centimes pour

l'essence, et de 3 centimes pour le gazole. En ce qui concerne la bouteille de gaz de 12 kg, le prix baisse de 1 euro en raison de la baisse du cours du butane au mois de juin (- 20,72 %). Ainsi, le prix s'établit à 23,50 €. Pour rappel, le prix de la bouteille de gaz n'avait pas été sous la barre des 24,00 € depuis le mois de juillet 2021.



Prix en hausse à la pompe ce 1er juillet 2023

	Jun 2023	Juillet 2023	
	Prix maximum toutes taxes comprises	Prix maximum toutes taxes comprises	Evolution par rapport au mois d'avril 2023
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,78	1,82	+ 4cts
Gazole (en €/l)	1,46	1,49	+ 3 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,01	1,03	+ 2 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,24	1,28	+ 4 cts
G.O marine (en €/l)	1,06	1,10	+ 4 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	24,5	23,5	-1 euro

Prix maximum à Mayotte au 1er juillet

ÉDUCATION : Des rencontres pour briser le tabou de l'inceste et des violences sexuelles sur mineurs

Malgré une visite annulée en notre sol, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles (Ciivise) a tout de même convié les représentants de la campagne #wamitoo à des rencontres institutionnelles et publiques du 26 au 28 juin derniers, à la Réunion.

Entre St Denis et St Pierre, la délégation mahoraise associative [Haki Za Wanatsa – Collectif CIDE](#) a donc pu assister ces rencontres d'un autre genre, nourries de légitimes intensités émotionnelles à l'écoute de la trentaine de témoignages de ces victimes aussi nommées "grands témoins". Des témoins supplémentaires, encourageant les langues à se délier et venant s'ajouter aux 25 000 autres déjà recueillis par la commission, depuis 2021.

Parmi les récents 800 questionnaires



Rencontres CIIVISE contre l'inceste et les violences sexuelles sur mineur(e)s à la Réunion

anonymes remplis via le site [wamitoo.yt](#), dans le cadre de sa campagne #wamitoo, tristement déjà nombreuses ont été les alertes car, non ! Mayotte n'est malheureusement pas épargnée par ce fléau et ce genre d'actions permet avant tout « de libérer

la parole, d'être écoutés, crus, accompagnés ; mais aussi de pointer du doigt l'urgence absolue de mettre en place les préconisations faites par la Commission, au terme de ces deux années de travail acharné », comme l'indique par communiqué le Collectif CIDE.

En plus d'un traumatisme psychologique inqualifiable, ces violences ont aussi un coût pour la société — 9,7 milliards d'euros par an — et également en ce sens, des évolutions doivent voir le jour à tout niveau sociétal — civil et institutionnel — afin de repérer et protéger plus efficacement les 160 000 enfants victimes de violences sexuelles en France, tous les ans.

Les associations HZW et autres, membres du Collectif CIDE, réaffirment tout leur soutien à la Ciivise « qu'ils remercient chaleureusement pour ses travaux ainsi que pour son invitation ».

En attendant, la mobilisation se poursuit à l'échelle locale, avec une proportion toujours plus grande de jeunes gens qui rejoignent le combat contre les violences physiques, mentales et sexuelles, infligées aux enfants.



Les coprésidents de la CIIVISE avec la délégation HZW – CIDE à la préfecture de St-Denis. (de g. à d.) : Nathalie Mathieu et Edouard Durand (avec la BD) Lydia Barneoud (directrice HZW – CIDE) Rasmina Houmadi Oili (Chargée de mission HZW – CIDE) et Chamsidine Djabiri (Bénévole HZW – CIDE)

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Avis d'appel public à la concurrence

COMMUNE DE CHICONI

Place de l'Hôtel de Ville

97670 CHICONI

02 69 62 16 90

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Section I) : Entité adjudicatrice :

Désignation : COMMUNE DE CHICONI Place de l'Hôtel de Ville
97670 CHICONI

Téléphone 02 69 62 16 90

Représentant de l'entité adjudicatrice : Monsieur Mohamadi MADI OUSSENI

Section II) : Objet du marché :

Reprise de mission MOE à partir de la phase à PRO pour la réhabilitation de la Maison des jeunes et de la Culture de la ville de Chiconi

Lieu(x) d'exécution : Commune de Chiconi 97670 Chiconi

Section III) : Procédure

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations ne sont pas alloties.

Section IV) : Critères d'attribution

Voir le règlement de consultation à télécharger sur le site du profil acheteur : [https://www.marches-securises.fr/.](https://www.marches-securises.fr/)

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Avis d'appel public à la concurrence

Page 2/2

Section V) : Modalités essentielles de financement et de paiement

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours. Règlement par Acomptes mensuels.

Section VI) : Instance chargée des procédures de recours

Le Tribunal Administratif de Mamoudzou Rue les Hauts des Jardins du Collège
97600 MAMOUDZOU

MAYOTTE

Tél : 0269 61 18 56

Fax : 0269 61 18 62

Section VII) : Conditions de remise des candidatures

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [https://www.marches-securises.fr/.](https://www.marches-securises.fr/)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : **Lundi 21 août 2023 à 12:00 heure locale.**